AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N^{o} : 2008-MC-0392

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1226068

DOSSIER N^{o} : 23491

Objet : Chariot Resources Limited
Demande de visa

Vu la demande présentée le 5 mars 2008;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers,* L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 14 mars 2008 de Chariot Resources Limited concernant le placement de 24 200 000 actions ordinaires au prix de 1,00 $ l'action.

Le visa prend effet le 14 mars 2008.

(s) Patrick Théorêt
Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

MS/il

800, square Victoria, 22ième étage, tour de la Bourse, C.P. 246, Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 395-0337 * Télécopieur : (514) 873-6155